



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Références à rappeler :

*Service du conseil
et du contentieux
D 200*

OBJET : VOEU

Vœu demandant le rétablissement du remboursement par le Département de la carte Imagine R pour les lycéens non-boursiers et les étudiants

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49	
Nombre de Conseillers en exercice	49	
Présents		30
Absents représentés		4
Absents excusés		11
Absents non excusés		4

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE LE DIX-SEPT OCTOBRE à DIX-NEUF HEURES ET TRENTE-CINQ MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le ONZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

PRESENTS

M. BOUYSSOU, Maire, M. MARCHAND, Mme BERNARD, M. RHOUMA, Mme LERUCH, M. BUCH, Mme FREIH BENGABOU, M. PECQUEUX, Mme OUDART (jusqu'au vote du point 59), Mme CHOUAF, MM. GASSAMA, PRIEUR, Mme KIROUANE, M. SPIRO, Mme MISSLIN, M. QUINET, adjoints au Maire.

Mmes GILIS, DORRA, LALANDE, PETER, RAER, MM. KHALED, FAVIER, GUESMI, MASTOURI, FOURDRIGNIER (jusqu'au vote du point 40), HARDOUIN, SEBKHI (jusqu'au vote du secrétaire de séance), Mmes BLONDET (à partir du vote du vœu 1), MEDEVILLE (à partir du vote du vœu 1), LEFRANC (à partir du vote du vœu 1), MM. BADI (à partir du vote du vœu 1), AUBRY (à partir du vote du vœu 1), Mmes HALLAF-ISAMBERT (jusqu'au vote du point 25), BOUFALA (jusqu'au vote du point 35), M. BOUILLAUD (à partir du point 38), conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO
Mme MEDDAS, conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF
Mme BOULKROUN, conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN
M. MALHEIRO, conseiller municipal, représenté par Mme MEDEVILLE (à partir du vote du vœu 1)
Mme MACALOU, conseillère municipale, représentée par M. BADI (à partir du vote du vœu 1)
Mme OUABBAS, conseillère municipale, représentée par Mme LEFRANC (à partir du vote du vœu 1)
Mme HALLAF-ISAMBERT, conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR (à partir du point 26)
Mme BOUFALA, conseillère municipale, représentée par Mme LERUCH (à partir du vote du point 36)
M. BOUILLAUD, conseiller municipal, représenté par M. FOURDRIGNIER (jusqu'au vote du point 37)
Mme OUDART, adjointe au Maire, représentée par Mme BERNARD (à partir du vote du point 60)
M. FOURDRIGNIER, conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD (à partir du vote du point 41)

ABSENTS EXCUSES

M. OURABAH BERTOUT, adjoint au Maire
M. MRAIDI, conseiller municipal
M. MOKRANI, conseiller municipal
M. DANSOKO, conseiller municipal
M. BAMBA, conseiller municipal
Mme DIARRA, conseillère municipale
Mme MEDEVILLE, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
M. MALHEIRO, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
M. BADI, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
Mme MACALOU, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
Mme BLONDET, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
M. SEBKHI, conseiller municipal (à partir du vote du vœu 1)

ABSENTS NON-EXCUSES

MM KAAOUT, conseillère municipale
M. AUBRY, conseiller municipal (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
Mme LE FRANC, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
Mme OUABBAS, conseillère municipale (jusqu'au vote du secrétaire de séance)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales. Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

Mme Méhadée BERNARD ayant réuni la majorité des suffrages est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

(32 voix pour et 2 abstentions : MM. FOURDRIGNIER, BOUILLAUD)

VŒU

Vœu demandant le rétablissement du remboursement par le Département de la carte Imagine R pour les lycéens non-boursiers et les étudiants

Présenté par Boukary Gassama (Tiers Citoyen)
au nom de la majorité municipale « Ensemble pour Ivry »

Adopte le vœu suivant :
A la majorité
par 35 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention

Considérant le vote par le Conseil départemental du 24 juin 2024 de la délibération actant l'arrêt du remboursement à 50% de la carte Imagine'R pour les lycéens non-boursiers et les étudiants, ce dès la rentrée scolaire 2024 ;

Considérant l'impact désastreux de cette mesure sur le pouvoir d'achat des 50 000 jeunes concernés et de leurs familles, avec 187,20 euros à déboursier en plus par an ;

Considérant la situation de précarité à laquelle est aujourd'hui confronté un nombre grandissant d'étudiants, handicapant la réussite de leurs parcours universitaires ;

Considérant l'arrivée de nouveaux modes de transports en Val-de-Marne avec dès aujourd'hui la ligne 14 Sud et demain la ligne 15 Sud, et l'enjeu d'un accès facilité des jeunes aux mobilités douces ;

Considérant l'attachement des Val-de-Marnais au remboursement de la carte Imagine'R pour tous les jeunes en formation, une mesure universelle sans distinction de revenu, mise en place il y a vingt ans.

Le Conseil municipal d'Ivry :

Dénonce la décision du Conseil départemental du 24 juin 2024 de supprimer le remboursement de la carte Imagine'R pour les lycéens non-boursiers et les étudiants ;

Demande au Conseil départemental de rétablir le caractère universel de ce dispositif dès la rentrée prochaine.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE
RECU EN PREFECTURE
LE
PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE
LE 24 OCTOBRE 2024

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20241017-DEL20241017_V1-DE
Date de télétransmission : 24/10/2024
Date de réception préfecture : 24/10/2024